

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 449. — Mgr l'évêque de Bruges, 450. — Lettre circulaire de l'Archevêque de Montréal, 451. — Notice sur l'école polytechnique de Montréal, 452. — Les chapelles non paroissiales, 454. — Au Manitoba, 456. — La répartition des taxes scolaires à Montréal, 457. — Au Nord-Ouest, 457. — Mme d'Ailleboust et le Dictionnaire généalogique, 458. — Une lettre importante sur le Darwinisme absolu, 459. — Le Journal "La Défense", 460. — Réflexions opportunes, 460. — L'apostat Chiniqny, 460. — L'armée catholique en Orient, 460. — L'Australie, 461. — Pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré, 461. — Allocution de Mgr Corrigan au dernier synode diocésain, 461. — Petite histoire de l'Église, 462. — Bibliographie, 464. — Changement ecclésiastique, 464. — Calendrier, 464. — Memento hebdomadaire, 464.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que ceux qui souffrent apprennent à souffrir chrétiennement en union avec vous.

Résolution pratique: Remercier Dieu des souffrances qu'il nous envoie pour notre bien.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Le nombre des centres par tout l'univers s'élève actuellement à 56,979, ce qui représente environ 25 millions de membres. Le *Messenger* organe de l'*Apostolat* compte 27 éditions.

Mgr L'évêque de Bruges

Dans l'instruction pastorale qu'il vient d'adresser à ses diocésains, l'évêque de Bruges les met en garde contre les séductions du parti que l'abbé Daens veut mener à l'assaut du gouvernement catholique de la Belgique.

“ N. T. C. F., s'il est de toute nécessité de s'inspirer constamment des vérités de la foi et de méditer sans cesse la loi du Christ, pour y conformer notre vie et nos mœurs, cette nécessité devient plus urgente encore quand il s'agit d'échapper aux pièges des méchants, *aux pièges parfois plus funestes encore de certains faux frères, pauvres égarés qui, sous le nom de chrétiens, sont en rébellion contre l'autorité ecclésiastique, sèment la discorde parmi les fidèles et n'hésitent pas à conspirer avec les pires ennemis de la Religion et de la Patrie, dans le but de renverser les défenseurs de la foi catholique et de toutes les saintes causes et de pousser ainsi aux plus épouvantables désastres.*

“ Vous, N. T. C. F., ne soyez point du nombre de ceux qui se passent de réflexion et de méditation. Tenez-vous sur vos gardes, prenez conseil de votre foi, suivez de près l'autorité ecclésiastique. Nous le répétons : soyez sur vos gardes. Quiconque agit inconsidérément, commence par céder à la curiosité, curiosité déjà déplorable en elle-même, et opposée aux conseils et aux avertissements des pasteurs de vos âmes ; mais bientôt dans l'esprit surgit le doute, suivi de près de la séduction, *grâce aux fourberies et aux faussetés de toute nature tombées parfois de ces lèvres qui semblaient destinées à propager et à défendre les vérités divines.*

“ Pour qui réfléchit un instant et consulte la foi, il devient évident que ceux qui agissent contre la volonté de l'autorité légitime de la Sainte Eglise et qui sont désapprouvés par elle, ne sauraient agir avec des intentions pures et droites, pour la gloire de Dieu et le bien du prochain. Le mobile de leurs actions est dévoilé tôt ou tard, et n'est que l'égoïsme, l'ambition et l'orgueil.

LETTRE CIRCULAIRE
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

Aux supérieurs des collèges de son diocèse
L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Archevêché de Montréal, le 10 février 1899.

Monsieur le supérieur,

Je viens aujourd'hui recommander à votre bienveillante attention l'Ecole Polytechnique de Montréal. Je le fais dans l'espérance d'être utile par là à quelques-uns des élèves qui fréquentent nos collèges, et avec la conviction de servir en même temps les intérêts canadiens-français.

Cette école qui est en fonctionnement depuis plusieurs années déjà, a été annexée, comme vous le savez, à la faculté des arts de l'Université Laval. En outre de ses longs états de service, c'est donc un titre nouveau qu'elle s'est acquis au concours fraternel des institutions affiliées à la même université.

A ma demande, M. Balète a préparé une notice sur l'Ecole Polytechnique, dont il est le directeur. Je vous l'envoie, en vous priant de bien vouloir la communiquer aux professeurs de votre maison et d'en faire avec eux un examen attentif.

Il s'y trouve des renseignements et des indications dont vous pourriez peut-être tirer profit pour l'organisation de vos programmes d'études scientifiques; et puis, le cas échéant, pour l'orientation à donner à ceux de vos élèves que vous ne croiriez pas destinés aux professions libérales.

Je le répète, il me semble que le fait seul de diriger tous les ans un ou deux élèves vers l'Ecole Polytechnique, servirait efficacement la cause de l'influence de la race canadienne-française dans certaines carrières trop fermées jusqu'ici aux jeunes gens de notre nationalité. Je suis heureux de pouvoir ajouter que les professeurs de l'Ecole Polytechnique de Montréal méritent toute la confiance du clergé et des familles chrétiennes.

Veuillez agréer, monsieur le supérieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Notice sur l'école polytechnique de Montréal

L'École Polytechnique, entretenue par le gouvernement, régie par sa propre corporation, annexée à la faculté des arts de l'Université Laval, a la même destination et donne le même enseignement que la faculté des sciences appliquées dans certaines universités.

En enseignant à ses élèves les sciences et leurs applications, elle développe en eux des aptitudes multiples qui trouvent aisément un emploi dans le domaine presque illimité du génie civil et de l'industrie.

Ce domaine comprend les chemins de fer, les machines, les mines, l'hydraulique, les applications à l'industrie de la physique, de la chimie et de l'électricité, l'architecture, les constructions et travaux publics, les ponts et autres constructions métalliques dans lesquelles les élèves de l'école s'engagent avec grand succès depuis quelques années.

L'énumération précédente indique assez de quelle variété de connaissances l'école pourvoit ses élèves et quel vaste champ elle ouvre à la jeunesse canadienne pour l'emploi de ses énergies.

Cette assertion est confirmée par les faits.

Tous ses élèves, en effet, trouvent aisément à tirer parti de leur instruction et se créent rapidement des situations importantes, à moins qu'ils n'aient des préférences exclusives ou qu'ils s'en tiennent à des spécialités de moindre labeur et de moindre horizon.

Les uns, en grand nombre, sont employés dans les divers départements du gouvernement fédéral; d'autres ont ouvert des bureaux dont plusieurs sont très prospères; d'autres sont attachés à de grandes compagnies, ou sont à la tête de départements municipaux dans la province ou ailleurs.

Ce qui précède suffit pour amener la conviction que l'École Polytechnique offre de précieuses ressources pour atténuer la marée montante des candidats aux professions libérales et détendre une situation qui n'est pas sans gravité.

Ces résultats ont des conséquences d'une portée plus haute: c'est que, grâce à l'École Polytechnique, la jeunesse canadienne pénètre dans un domaine qui lui était autrefois fermé; que graduellement, sa compétence, et parfois sa supériorité, est admise dans des milieux où elle n'était pas soupçonnée; que la

profession d'ingénieur dans cette province de Québec a pris le caractère scientifique qui lui est propre ; qu'enfin les anciens élèves peuvent aborder, comme quelques-uns vont le faire prochainement, la grande industrie pour leur propre compte.

Par cet exposé du bien que fait l'Ecole Polytechnique, l'on peut apprécier celui bien plus grand encore qu'elle pourrait faire, si elle rencontrait les encouragements actifs qu'une œuvre aussi manifestement nationale doit toujours espérer.

Le nombre des élèves qui fréquentent les collèges classiques est considérable. Cependant, il s'écoule souvent plusieurs années sans qu'il en vienne un seul à l'Ecole Polytechnique.

Tous les ans, se présente avec les mêmes incertitudes et la même acuité la question de savoir combien d'élèves nouveaux viendront à l'école et dans ce nombre combien d'unités probables pour le cycle entier d'études. Cette pénurie extrême dans les effectifs contraste singulièrement avec ceux d'une faculté anglaise de cette ville où les élèves se comptent par centaines.

Les collèges classiques sont, assurément, en mesure d'assurer à l'école un recrutement à peu près normal parce que, à part une exception remarquable, ils sont les seuls dont les programmes comportent quelques matières d'ordre scientifique et qui aient, par suite, l'opportunité d'orienter des élèves vers l'école et de les y préparer.

Cette préparation n'est pas une innovation, car tout élève qui connaît les éléments de géométrie et d'algèbre enseignés dans les collèges est un élève tout préparé. Mais cette connaissance est nécessaire, à moins d'une aptitude très exceptionnelle. Autrement, l'école serait entravée, dans le vaste programme théorique et technique qu'elle doit parcourir en quatre années, par les tâtonnements et les lenteurs d'un travail trop rudimentaire qui rendrait vain tout système préconçu, mettrait à néant tout programme sérieux et enfin immobiliserait des élèves mieux préparés.

Il arrive souvent que des jeunes gens parvenus au terme de leurs études sont arrêtés dans leur désir de se présenter à l'Ecole Polytechnique ou d'y rester, parce que leur famille, à bout de sacrifices, n'est plus en mesure de les entretenir quatre ans encore à Montréal.

Il n'existe pas malheureusement de fondation de bourses qui puissent venir en aide à ces bonnes volontés ; il n'est pas pos-

sible non plus aux étudiants en génie civil, comme il l'est à ceux d'autres facultés, d'exercer parallèlement à leurs études un emploi qui suffise à leur entretien.

Cependant ces difficultés peuvent être évitées, si l'on veut y donner les soins nécessaires.

Nous comptons sur les dévoués directeurs et professeurs des collèges. Nous les prions respectueusement de faire la place aussi large que possible à l'enseignement scientifique ; puis de soutenir et encourager ceux de leurs élèves qui montrent du goût et de l'aptitude pour les sciences, de leur faire prévoir le succès dans les études du génie civil et de les porter à s'y engager sans retard.

Si la propagande en faveur de l'Ecole Polytechnique, appuyée d'une légère préparation, pouvait s'introduire à demeure dans les mœurs du collège, il est permis de croire que quelques élèves, pris parmi les laborieux et les énergiques, se détacheraient chaque année pour entreprendre les études conduisant à la profession d'ingénieur civil.

E. BALÈTE,

DIRECTEUR DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE.

Les Chapelles non paroissiales

Quel a été, quel doit être leur rôle dans la vie chrétienne d'un pays ?

Quels doivent être leurs rapports avec leurs paroisses et le clergé paroissial ?

Il ne faudrait pas perdre de vue que *la paroisse est et doit rester le centre de la vie chrétienne*. L'église paroissiale est la maison de Dieu ; elle est aussi la maison des fidèles. C'est là que l'enfant est lavé de la tache du péché originel ; qu'il se prépare à recevoir le Dieu de l'Eucharistie et qu'il s'assied pour la première fois à la table sainte. C'est là que l'homme et la femme doivent accomplir chaque année le précepte de la communion pascale. C'est là qu'ils reçoivent le sacrement de mariage. C'est le prêtre de la paroisse qui les aidera à bien mourir. Son ministère présente plus de moyens, fournit plus d'occasions que tout autre de procurer le bien des âmes. Il atteint les fidèles à tous les âges, dans toutes les conditions, tandis que la majeure partie des populations est en dehors de la sphère d'action des congrégations religieuses. C'est le ministère pastoral qui unit par les liens les plus étroits le prêtre à ce peuple auquel il faut aller, suivant l'expression de Léon XIII, et tout ce qui n'émane

pas de la paroisse ou ne ramène pas à elle peut avoir d'excellents résultats, mais des résultats secondaires, individuels ou passagers.

Dans l'Eglise, le clergé paroissial tient la place de l'Évêque : il est plus : il est le véritable représentant de Dieu au milieu de sa population, le curé est le vrai pasteur, le père, l'ami, c'est lui qui a la charge et la responsabilité des âmes.

Dans l'église paroissiale, toutes les classes rapprochées dans le même sentiment d'amour pour Dieu et le prochain, ne forment plus qu'une seule famille autour du même père.

Voilà ce qu'est la paroisse.

Tout ce qui peut diminuer l'action du ministère paroissial, désagréger cette union du troupeau sous la conduite du même pasteur est donc un mal.

Il est donc désirable que la paroisse groupe le dimanche et les jours de fête la famille entière, les parents comme les enfants. Il faut surtout que les meilleurs du troupeau ne se détachent pas, ne fassent pas bande à part, se souviennent qu'ils ont le devoir de l'exemple et se groupent avec les autres âmes autour du pasteur commun qui n'est pas tel ou tel religieux, tel ou tel aumônier, mais le curé de la paroisse.

Doit-on, pour cela proscrire en bloc les chapelles ? refuser toute action aux prêtres séculiers ou réguliers qui les desservent.

Loin de là. Les chapelles et leurs desservants peuvent rendre à la religion de très grands services.

Les aumôniers ou religieux peuvent former autour d'eux un petit troupeau d'âmes d'élite, grouper telle ou telle classe de la société, former des associations de personnes de tel ou tel âge, de telle ou telle catégorie — et ainsi par là même qu'ils spécialisent leurs efforts, obtenir en intensité, au point de vue de la foi et de la piété, un résultat supérieur à celui qu'on peut obtenir dans la paroisse.

Mais il est de leur devoir d'inviter les personnes qu'ils ont groupées à être les premières à bien remplir leurs devoirs de paroissien.

Il faut que les religieux comme les aumôniers comprennent que les personnes dont ils ont la direction doivent concourir au bien général.

Meilleures elles sont, plus ces personnes sont obligées à donner le bon exemple, et au lieu de faire bande à part, elles sont tenues, au contraire, à se mêler aux âmes de la même famille chrétienne.

de la même paroisse, afin de réchauffer les âmes tièdes au feu de leur ferveur.

Comme conclusion, nous demanderons donc aux religieux et aux aumôniers de faire en sorte que les âmes sur lesquelles ils disposent d'une certaine influence, soient les plus exactes à remplir les devoirs de la vie paroissiale.

Qu'ils n'attirent pas, à leurs offices du dimanche et des jours de fête, du Carême et de l'Avent, les personnes dont la place est ailleurs. Que, dans la ville épiscopale, ils exhortent plutôt les fidèles à assister aux prédications du Carême qui ont lieu à la Cathédrale, centre de toutes les paroisses.

Qu'ils ne détachent pas de la vraie vie de l'Eglise, au point de vue liturgique et hiérarchique, les âmes les plus pieuses ou celles qui appartiennent aux classes supérieures de la société ; qu'ils n'en fassent pas une caste à part, une église juxtaposée à la véritable paroisse. Que ces âmes continuent à faire partie du troupeau commun des fidèles et à apporter aux assemblées générales de ces fidèles la part de prières, de bon exemple, de concours personnel que Dieu demande d'elles.

En un mot, *que les prêtres réguliers ou séculiers, qui desservent les chapelles, restent les auxiliaires du clergé de paroisse*, soient même, si l'on veut, l'avant-garde de ce clergé, mais ne se substituent pas à lui et ne prétendent pas faire son travail au grand détriment de l'union, du rapprochement des classes et de la vie de foi dans l'Eglise (1).

Au Manitoba

“ Il y a des gens qui, en ce moment, se mêlent de faire des insinuations relativement à l'attitude du gouvernement dans la question des écoles publiques. Ces gens-là n'hésitent pas à dire que le gouvernement a failli à ce sujet. Mais je puis leur dire qu'il n'ont jamais fait de plus grande erreur. Il est impossible au gouvernement de placer des employés à la porte de chaque école, pour surveiller ce qui s'y passe ; mais ce que le gouvernement peut faire et ce qu'il fera sera de voir à ce que l'octroi du gouvernement soit retiré si les règlements concernant la direction des écoles sont violés.

“ Le gouvernement garde aujourd'hui l'attitude qu'il a toujours maintenue depuis que la loi des écoles publiques a été

(1) *Bulletin* du diocèse de Bayonne.

passée. Son but est de rendre le peuple de cette province uniforme en matière d'éducation et pour le développement du pays, et il ne tolérera aucune intervention dans la mise en œuvre de sa politique d'après ce programme."

Cette déclaration du premier ministre de Manitoba, dépouillée de tout verbiage, affirme que la loi inique de 1890 a toujours été en vigueur, et le sera à l'avenir comme par le passé. La preuve que la situation lamentable des catholiques du Manitoba n'est guère changée ne peut être rendue plus évidente.

La répartition des taxes scolaires à Montréal

Cette question, comme nous l'avons déjà annoncé, a été prise en délibéré par le gouvernement Marchand.

En attendant, un journal anglo-saxon de Montréal menace de réclamer l'intervention du pouvoir fédéral si cette question n'est pas réglée dans le sens protestant.

Cependant le même journal condamnait comme une monstruosité l'intervention du fédéral dans l'affaire des écoles de Manitoba.

Il est donc évident que cette clause de la Constitution n'existe en pratique que pour les protestants.

Au Nord-Ouest

D'après le *Manitoba*, les misères créées aux Galiciens catholiques par un agent du gouvernement du fédéral ne semblent pas diminuer.

Il devient de plus en plus avéré, dit-il, que les Galiciens sont l'objet d'un travail inqualifiable, ayant pour but de les éloigner de l'autorité ecclésiastique, sinon de leur religion même.

M. Paul Wood, agent d'émigration, dont nous avons déjà signalé l'intervention, revient dans le *Free Press* du 2 février, avec une lettre insultante pour l'Eglise catholique, son clergé et le Rév. P. Kulawy. Il y a d'ailleurs dans cette lettre, ici et là, des expressions et des phrases qui décèlent l'action de M. Paul Wood dans ce mouvement. Ainsi il dit, par exemple, "qu'il sera de son devoir d'empêcher que ce peuple auquel on aura imposé, au nom de la religion, certains fardeaux dans leur pays, ne tombe aveuglément de la poêle à frire dans le feu."

Tout le long de sa lettre, il parle de l'action de l'Église catholique *comme d'une imposition au peuple*.

Il va jusqu'à faire les incroyables affirmations qui suivent :

“ Le Rev. P. Kulawy dit que tous les Galiciens ont exprimé
 “ au Rev. P. Pagé et à M. l'inspecteur Rochon leur préférence
 “ pour les écoles séparées. C'est une affirmation qui prête à la
 “ réflexion, et il est intéressant de prendre note que ces mes-
 “ sieurs se sont tous deux, dans ma maison, au mois de décembre
 “ dernier, déclarés en faveur des écoles publiques anglaises pour
 “ les Galiciens. (Je veux parler d'écoles telles que sanctionnées
 “ par l'acte des écoles actuellement en vigueur, et telles que
 “ comprises par le public généralement). De fait, le second de
 “ ces messieurs ne voulait encourager et reconnaître rien autre
 “ chose.”

Le premier ministre du Canada, mis indirectement en cause, ne peut longtemps garder le silence, et laisser faire.

Mme d'Ailleboust et le Dictionnaire généalogique

Nous lisons dans les *Annales* manuscrites de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, de Québec.

“ Madame d'Ailleboust avait resté en Canada depuis la mort de Monsieur son époux. Elle y était fort estimée, quoiqu'elle cachât sous les apparences d'une vie commune les grandes vertus qu'elle possédait. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avaient recherchée dans son veuvage. Monsieur de Courcelles, gouverneur, et M. Talon, intendant, la demandèrent tous deux en mariage, *mais comme elle était vouée dès sa jeunesse à Jésus-Christ, et que le temps qu'elle avait passé avec Monsieur d'Ailleboust, son mari, ne l'avait pas empêchée de garder une perpétuelle virginité*, elle refusa constamment les partis les plus avantageux qui se présentèrent ; et pour vivre d'une manière plus retirée et plus conforme à la perfection dont elle faisait profession, elle prit la résolution de se donner à notre communauté en qualité de pensionnaire perpétuelle.”

Il faut donc rectifier le Dictionnaire généalogique qui, à la page 152 du volume 1er, fait naître du mariage de Madame d'Ailleboust une fille qu'il marie, page 172, à Jean de Lauzon (1).

(1) M. Myrand élucide parfaitement cette question dans le dernier numéro du *Bulletin des recherches historiques*.

Une lettre importante sur le Darwinisme absolu

Le numéro du 7 janvier 1899 de la *Civiltà Cattolica* contient un article intitulé : “ *Evoluzione e dogma*, ” où l'on soumet à un examen critique les idées évolutionnistes du R. P. Zahm et de quelques-uns de ses défenseurs anglais et italiens. Le P. Zahm, dans son livre sur *L'Evolution et le Dogme*, invoque en sa faveur l'autorité du R. P. Leroy, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui a écrit, en 1891, un ouvrage où il a exposé aussi une théorie évolutionniste.

La *Civiltà Cattolica* nous apprend que le R. P. Leroy a été appelé à Rome, en février 1895, *ad audiendum verbum*, et qu'il a désavoué, rétracté et réprouvé son livre, par une déclaration authentique, dont voici le texte français :

“ Lorsque le darwinisme vint à éclater, je me fis un devoir d'étudier cette doctrine dont nos ennemis espéraient pouvoir tirer grand parti contre les enseignements de la foi. En étudiant avec attention, il me sembla que tout n'y était pas à reprendre. Dans l'intérêt même de la religion et pour mieux combattre l'erreur, je crus qu'il y avait lieu de séparer l'ivraie du bon grain, afin de faire servir à la défense de la vérité révélée ce qu'il pouvait y avoir de plausible dans le système de l'évolution.

“ C'est au développement et à la défense de cette théorie que j'ai consacré divers écrits et notamment un livre intitulé : *L'Evolution restreinte aux espèces organiques*, publié à Paris en 1891, chez Delhomme et Briguet, éditeurs.

“ J'apprends aujourd'hui que ma thèse examinée ici, à Rome, *par l'autorité compétente*, a été insoutenable surtout en ce qui concerne le corps de l'homme, incompatible qu'elle est tant avec les textes de la Sainte Ecriture, qu'avec les principes d'une saine philosophie.

“ *Enfant docile de l'Eglise, résolu avant tout à vivre et à mourir dans la foi de la Sainte Eglise romaine, obéissant du reste en cela à ses ordres supérieurs, je déclare désavouer, rétracter et réprouver tout ce que j'ai dit, écrit et publié en faveur de cette théorie.*

“ Je déclare, en outre, vouloir retirer de la circulation, autant qu'il est en mon pouvoir, ce qui peut rester de l'édition de mon livre sur l'Evolution restreinte et en interdire désormais la vente.”

FR. M.-D. LEROY, O. P.

Rome, 26 février 1895.

Puisse cette leçon servir d'enseignement aux novateurs catholiques.

Le journal " La Défense "

M. Philippe Masson a consenti à prendre la direction de la *Défense*, de Chicoutimi. Le nouveau rédacteur possède une expérience que le talent ne saurait suppléer. C'est pourquoi nous présentons nos félicitations à la *Défense* et nos meilleurs souhaits à son directeur.

Réflexions opportunes

Quelques journaux ont dernièrement mentionné, sans détails, un scandale qui serait arrivé au sein du clergé protestant.

Si scandale il y a eu, cette humiliation est richement méritée par une portion de l'élément protestant; la discrétion dont la *presse* catholique en général fait preuve, lui fait honneur, et le silence des journaux anglo-saxons devrait être une leçon et un enseignement pour plusieurs journaux catholiques ou censés tels.

L'apostat Chiniquy

" On a affirmé, dit le *Messageur Canadien*, que sa mort avait été paisible, mais, d'un autre côté, l'on affirme qu'elle a été épouvantable. "

L'armée catholique en Orient

Cette armée, qui comprend missionnaires, frères enseignants et sœurs de toutes dénominations, compte de 72,000 à 73,000 soldats.

Ce chiffre total est donné par Mgr Le Roy, des Pères du Saint-Esprit, dans son rapport lu au dernier congrès catholique à Paris.

Sur ce nombre, la France à elle seule, fournit les trois quarts, savoir : 12,000 missionnaires sur 18,000 : 4,800 frères sur 6,000 : 33,600 religieuses sur 42,000.

De plus, elle fournit les deux tiers du budget de la Propagation de la Foi, la moitié du budget de la Sainte-Enfance, et le budget entier des Ecoles d'Orient ainsi que de l'Œuvre apostolique.

C'est donc à bon droit que la France revendique l'honneur de continuer à exercer son protectorat en Orient.

L'Australie

L'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande, d'après les données des récentes statistiques, compte une population de 3,775,012 âmes.

Il y a un demi-siècle, l'Australie n'était connue de l'Europe que comme colonie pénitentiaire anglaise et sa population catholique atteignait à peine 50,000 âmes.

Or, actuellement — la Nouvelle-Zélande non comprise — on y compte 20 sièges archiépiscopaux et épiscopaux, avec leurs églises et leurs ordres monastiques, collèges, écoles et institutions de bienfaisance et au-delà de 700,000 fidèles.

Pèlerinages à Sainte-Anne de Beaupré

Le nombre des pèlerinages organisés a été de 132 en 1898, et le nombre des pèlerins de 115,000.

Allocution de Mgr Corrigan en dernier synode diocésain

« Bien que nous élevions chrétiennement près de *soixante mille enfants*, il reste encore trente-sept paroisses en ville et cinquante-cinq à la campagne qui sont dépourvues d'écoles paroissiales. Plusieurs néanmoins auraient les ressources suffisantes pour en établir. Notre zèle à cet égard s'animera par la lecture des lettres du Saint-Père à l'épiscopat canadien et à l'épiscopat allemand.

« Nous nous sommes décidé à transporter dans la banlieue nos deux orphelinats. Le terrain, dont une partie sera revendue, nous a coûté *deux millions* de francs, auxquels s'ajoutera une dépense de *cinq millions* de francs, pour les bâtiments. Mais comme l'emplacement actuel des orphelinats au cœur même de la ville ne vaut pas moins de *dix-sept millions*, nous disposerons, tous frais payés, d'une somme ronde de *dix millions*, qui constituera la dotation des nouveaux établissements, de telle sorte que la charité des fidèles se trouvera allégée d'un lourd fardeau.

“ Je vous suis reconnaissant de la bonté que vous avez eue d'acquitter, à l'occasion de mon jubilé, la dette de douze cent mille francs qui pesait sur notre nouveau Séminaire. ”

Petite histoire de l'Eglise

(Suite)

Consumé de glorieux travaux et de maladies, Grégoire mourut saintement, le 12 mars de l'an 604.

Le 6ème siècle vit s'opérer les éclatantes conversions en 513 d'*Alemandare*, roi des Sarrasins.

En 517, des *Bourguignons*, pressés par les pieuses exhortations de saint *Sigismond* leur roi et de saint *Avit* de Vienne.

En 522, de *Zathe*, roi des Laces, dans l'ancienne Chalcide.

560, des *Suèves*, qui abjurèrent l'arianisme.

En 587, des *Visigoths* d'Espagne. *Récarède* leur roi abjura solennellement l'Arianisme. Ce consolant retour avait été préparé par *Ingonde*, fille de *Brunchaudt*, qui avait converti son époux le prince *Herménégilde*, frère de *Récarède*, martyrisé en 586.

En 596, saint *Grégoire* le Grand envoya en Angleterre le saint moine *Augustin* avec 40 missionnaires. Cette mission eut un prodigieux succès. En 597, *Ethelbert*, roi de Kent, préparé à la foi par la princesse française *Berthe* son épouse, reçut le baptême et devint l'apôtre de son peuple.

En 599, *Agilulphe*, roi des Lombards, embrassa la foi catholique et son exemple fut suivi par une grande partie de ses sujets.

Plusieurs saints illustrèrent au 6ème siècle la famille des rois de France ou leur cour.

Sainte *Clotilde* vivait encore, puisqu'elle ne mourut qu'en 545, quand sainte *Radégonde*, épouse de *Clotaire*, reçut le voile des mains de saint *Médard* en 539 sainte *Radégonde* mourut en 587 au monastère de *Ste-Croix*, à *Poitiers* qu'elle avait fondé. *Chrona*, sœur de sainte *Clotilde* et *Alboflède*, sœur de *Clovis*, consacrèrent toutes les deux leur virginité à *Jésus-Christ*. Saint *Sigismond*, roi de *Bourgogne*, cousin de sainte *Clotilde*, qui fut tué en 524, par ordre de *Clodomir*, après une captivité de plus d'un an, et dont le tombeau fut célèbre par les miracles qui s'y opérèrent ; *Clodcauld*, l'un des fils de *Clodomir*, ayant échappé au massacre de ses frères, se retira dans un lieu

appelé Nogent, et auquel plus tard il donna son nom, il fonda un monastère et mérita d'être honoré comme saint sous le nom de saint Cloud.

Le pieux roi de Bourgogne qui porta aussi la couronne de France, saint Gontran, mourut en 593.

Comme au siècle précédent, l'histoire ecclésiastique enregistre avec une légitime fierté, au 6ème siècle, en Orient comme en Occident, les noms des évêques qui continuaient dans l'épiscopat la tradition des vertus et des œuvres apostoliques.

Nous citerons :

EN ORIENT

Macédonius de Constantinople.

Saint Flavius d'Antioche.

• Saint Elie de Jérusalem.

Saint Mennus de Constantinople, saint Euthychès.

Saint Anastase d'Antioche, saint Apollinaire d'Alexandrie.

Tous ces saints évêques eurent beaucoup à souffrir pour la foi qu'ils défendirent avec un grand courage.

EN FRANCE

Saint Rémi de Reims qui prolongea jusqu'en 533 son glorieux épiscopat.

Saint Médard de Noyon, saint Aubin d'Anges,

Saint Firmin d'Uzès, St-Cermain de Paris.

Saint Siagrius d'Autun, saint Prétextat de Rouen.

Saint Sulpice de Bourges.

Il serait facile de prolonger cette liste.

EN ITALIE

Saint Eanole, de Pavie, saint Boniface de Torentino.

Saint Fortunat de Todi, saint Honorat de Milan.

Enfin pour terminer, citons *saint Eleuthère* de Fournay, m. 530.

Saint Nicet de Trèves.

Les invasions Anglo-Saxonnes jetèrent dans l'Armorique ou Petite-Bretagne, plusieurs hommes apostoliques qui l'ont illustrée par leurs vertus et leurs prédications. *Saint Sanson* bâtit à Dol un monastère que *saint Magloire* gouverna après lui ; *saint Mulo*, *saint Briec*, *saint Paul de Léon*, fondèrent des évêchés dans les villes qui portent encore leur nom. *Saint Gildas* s'établit dans la presqu'île de Rhuys près de Vannes.

On pourrait citer aussi les noms des saints *abbés* qui gouver-

nèrent dans ce siècle les monastères. Bornons-nous à rappeler *saint Jean le silencieux, saint Dosithée, saint Théodore, saint Placide, etc.*

Citons enfin : *saint Arnould*, seigneur français, converti par *saint Rémy* ; *saint Landelin*, autre seigneur français, fondateur de l'abbaye de Lobbs sur la Lambre ; *saint Josse*, frère du roi de la Petite-Bretagne. *A suivre*

Changement ecclésiastique

Le Révérend Mr Lactance Mayrand, curé de St-Jean Ile d'Orléans, vient d'être nommé à la cure de St-Alphonse de Thetford.

Bibliographie

" *Fêtes et Corvées*," par L. P. Lemay. Prix 0.15. S'adresser à M. P. G. Roy, Lévis, éditeur de la Bibliothèque Canadienne.

" *Hoffmann's catholic Directory*," pour l'année 1899, par M. H. Wiltzius and Co., Milwaukee, Wisconsin. Prix \$1.25.

Cette édition est encore améliorée et plus complète que les précédentes.

Calendrier

12	DIM.	vl.b	VI du Carême. Sol. anticip. de S. Joseph. Kyr royal. Vép. de S. Joseph, mém. du suiv., <i>O Doctor</i> , et du im.
13	Lundi	b	S. Grégoire I, pape et docteur (hier).
14	Mardi	†vl	} De la fé.rie.
15	Mercr.	†vl	
16	Jeu. di	†vl	} S. Patrice, évêque et confesseur, <i>dh. maj.</i>
17	Vend.	b	
18	Sam. d.	b	

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au Collège Ste-Anne, le 12 ; au Cap-Santé, le 14 ; à St-Frédéric, le 16 ; à St-Joseph de la Délivrance, le 17.